



Délibération N°9-10/01/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	62
Votants	65

Objet : Motion du Comité syndical

L'an deux mille vingt, le dix janvier, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 15/12/2019*

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MAROUAY : Mme Sylvie JESINGHAUS, M. Didier DELIBIE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. Dominique. THIBART,
ST VINCENT DE COSSE :
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC :
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
JAYAC :
ORLIAGUET :
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX,
PRATS DE CARLUX : Mme Héroïse MARADENE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES :
ST JULIEN DE LAMPON :
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SIMEYROLS :
VEYRIGNAC : M. Cyril BREAU, Mme Claude DENIS,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D910012020-DE
Regu le 15/01/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,

CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Françoise ROUBERGUE,

CENAC ET ST JULIEN : M. Jean-Luc BRUGUES, Mme Huguette ROBISSOUT,

DAGLAN :

DOMME : M. Francis COUSIN,

FLORIMONT GAUMIER :

GROLEJAC :

NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,

ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,

ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,

ST LAURENT LA VALLEE :

ST POMPON :

ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,

VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

FANLAC : M. Christian MESPOULEDE,

LA CHAPELLE AUBAREIL :

LES EYZIES : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,

LES FARGES :

MONTIGNAC : Mme Marie HIAUT,

PEYZAC LE MOUSTIER :

COLY- ST AMAND : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,

ST LEON SUR VEZERE : M. David LESPINASSE,

SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,

THONAC :

VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY, M. Julien ULDRY,

BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,

MEYRALS : Mme Jacqueline JOUANEL, M. Philippe DAURY,

Excusés :

ST GENIES : M. Michel LAJUGIE

AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT, M. M. Michel DENECHÉAU, M. Henri GALINAT,

FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS

SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,

Procurations :

CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN donne pouvoir à M. Jean-Claude JOINEL

PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT donne pouvoir à Ghislain FOURREAUX,

DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à M. Francis COUSIN

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

.....

Plusieurs publications récentes, différentes interventions publiques, diverses contributions ou études... ont suscité, auprès d'une grande majorité des membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir, une très vive inquiétude quant à certaines directions empruntées par le SMD3.

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D910012020-DE
Regu le 15/01/2020

Il convient de rappeler que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Dordogne adopté le 28 avril 2016, de nombreux élus locaux ont exprimé leurs réserves quant à la mise en œuvre d'un syndicat unique de collecte et de traitement en Dordogne.

Pour ce qui concerne le Périgord Noir, une délibération de principe, adoptée le 14.11.2015, a clairement fixé la position des communes du territoire refusant à l'unanimité moins une voix l'intégration du SMICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique.

Parmi les nombreux arguments avancés, il faut souligner, tant ils sont plus que jamais d'actualité :

- La particularité d'un bassin de vie, hautement touristique -près de 3 millions de touristes par an- nécessitant une proximité et une réactivité au quotidien afin de répondre, en particulier, aux nombreuses attentes des professionnels et des collectivités ;
- La qualité de service donnant pleinement satisfaction dans ses modalités organisationnelles actuelles aux adhérents ;
- L'adaptation du périmètre d'intervention du SMICTOM du Périgord Noir aux besoins exprimés par tous les usagers du service ;
- La proximité du SMICTOM du Périgord Noir avec les élus locaux et les services techniques communaux, les administrés, sur un territoire marqué par une forte ruralité...

Il conviendrait d'ajouter que, tant le Président de la République, le Premier Ministre que le Ministre de l'Intérieur, dans des interventions les plus récentes, ont clairement rappelé être opposés « aux mariages forcés, laissant aux élus locaux faire le choix des modalités organisationnelles qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre sur leurs territoires ». La loi « engagement et proximité », adoptée le 11 décembre dernier, a clairement formalisé ce principe.

Pour autant, depuis plusieurs semaines, sont régulièrement évoqués, à différents niveaux, d'éventuels projets de fusion/absorption entre le SMD3 et le SMICTOM du Périgord Noir. Tel est le cas de l'étude rendue en date du 25 novembre 2019 par le cabinet KPMG portant sur une mission que lui a confiée le SMD3 aux fins « d'analyser les conditions de faisabilité du plan pluriannuel d'investissement du syndicat ».

Dès la page 3 il est ainsi affirmé : « à l'issue de la période 2020-2026, le SMD3 sera l'opérateur public unique pour la collecte et le traitement des déchets de la Dordogne : intégration des activités de quatre syndicats intercommunaux et deux communautés d'agglomération ». S'ajoute à cela, en page 4, le calendrier des intégrations sur la période, fixant le transfert de collecte du SMICTOM du Périgord Noir au SMD3 à l'année 2022... !!

Il apparaît qu'une telle pratique s'apparente à vouloir imposer une fusion par la force. Outre le fait que cela s'oppose aux positions clairement affirmées à diverses reprises par les élus du SMICTOM du Périgord Noir, cette démarche exclut de toute évidence la concertation, l'expression démocratique locale ou encore la voix des élus.

Cela est d'autant moins compris localement que le SMICTOM du Périgord Noir s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche partenariale avec le SMD3, tout particulièrement sur la mise en œuvre de la redevance incitative. Lors du Comité Syndical du 13.10.2018, les élus du Périgord Noir ont ainsi soutenu, à l'unanimité la mise en œuvre de la R.I. en Dordogne.

Depuis lors, différentes problématiques financières, techniques ou logistiques relatives à cette dernière ont été remontées auprès des différentes instances du SMD3 sans obtenir de réponses claires et précises.

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D910012020-DE
Regu le 15/01/2020

Plusieurs exemples peuvent être cités.

Alors que le SMD3 a conduit différentes études sur la R.I., alors que des cabinets spécialisés ont été appelés à travailler sur le sujet, nous demeurons depuis six mois dans l'attente de précisions sur les recettes de R.I. attendues au profit du SMICTOM du Périgord Noir.

Comment, dans une telle situation travailler sur un plan pluriannuel d'investissements et une programmation budgétaire à 5/10 ans alors que le SMICTOM du Périgord Noir engage près de 10 millions d'euros de travaux ?

D'autres sujets préoccupent les élus locaux : la gestion des déchets dans les cœurs de ville / la collecte des déchets en secteur sauvegardé / la production des déchets des professionnels / la gestion des événementiels nombreux sur le territoire / la mise en œuvre de la R.I. auprès des campings caristes.... sans oublier l'important sujet des campings. Alors que le Périgord Noir regroupe plus de la moitié des campings en Dordogne, et non des moindres, aucune concertation n'est menée avec les services du Périgord Noir, sauf à de rares occasions lorsqu'ils le sollicitent eux-mêmes.

Un exemple récent ne fait que conforter cette inquiétude quant aux chemins suivis par le SMD3.

Alors que la commune nouvelle des Eyzies a sollicité son adhésion dans sa complétude (Manaurie et St Cirq nouveaux venus) au SMICTOM du Périgord Noir, un courrier en date du 12.11 adressé au Maire des Eyzies (Président de la Communauté de communes) par les Co-Présidents du SMD3 lui indiquait les raisons pour lesquelles le SMD3 s'y opposerait !!

Voilà qui a de quoi susciter incompréhension. Dans la forme, ce courrier aurait au moins pour information pu être adressé au Président du SMICTOM du Périgord Noir, Vice-Président du SMD3 par ailleurs.

Quant au fond, il y aurait tant à dire... tout particulièrement que l'avis des usagers et de leurs représentants élus n'est nullement pris en compte, à divers titres.

Enfin, comme d'autres territoires, les élus du Périgord Noir ne peuvent admettre que leurs choix techniques puissent à l'occasion être remis en cause.

Dès 2014, le syndicat a engagé une réflexion majeure quant à son organisation.

Très tôt, la décision a été prise de rationaliser les modalités organisationnelles de notre structure, de contraindre les dépenses de fonctionnement, de rechercher toutes les voies de nature à répondre aux nouvelles dispositions législatives, et de fait de réduire la part des déchets résiduels en augmentant fortement la part du tri.

Les années 2016 et 2017 ont été mises à profit pour rationaliser les tournées de collecte, concentrer des points d'apports volontaires, développer le compostage individuel et collectif, renforcer la communication sur le tri.... Mais aussi pour déterminer la mise en œuvre, en Périgord Noir, de nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères (réunions de travail / large concertation avec les élus locaux / contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France / visites de terrain / rencontres avec les fournisseurs / échanges avec d'autres syndicats....).

C'est ainsi que la commission des marchés du 30 mai 2018 retenait la technologie dite « kinshofer », grappin multiprises sur grue et celle du 2 juin 2018 les matériels bornes semi-enterrées et enterrées, avec financement, par le SMICTOM du Périgord Noir, de 50 % des travaux de génie civil, les 50 % restants étant pris en charge par les collectivités.

Le SMICTOM du Périgord Noir s'est donc très tôt engagé dans cette direction, selon les techniques précitées.

Les retours d'expériences sont extrêmement positifs et encourageants : parfaite intégration des containers à l'environnement / limitation des nuisances visuelles en des lieux historiques et protégés / disparition des problèmes olfactifs / adaptation des matériels aux contraintes du

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D910012020-DE
Regu le 15/01/2020

terrain / rapidité de collecte / contraction des coûts / rationalisation des tournées / diminution des dépenses de personnel et annexes / bonne réaction des usagers et comportementale....
Au total, rien ne saurait à ce stade remettre en cause les choix arbitrés par les élus du Comité Syndical du Périgord Noir.

Autant d'arguments qui justifient l'incrédulité des membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir face à certaines prises de position ou orientations du SMD3, à l'opposé de leurs convictions.

Aussi, les membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir, à l'unanimité, au-delà de l'attachement qu'ils portent à une organisation efficace, performante, réactive, au plus près du terrain.... tiennent à rappeler que le SMICTOM du Périgord Noir ne saurait être placé sous le joug d'une machine lourde, niant la volonté des élus locaux et des intérêts majeurs du territoire.

Ils précisent qu'en l'absence de réponse du SMD3 fournissant les éléments concrets et précis aux demandes financières et techniques formulées, ils pourraient envisager une remise en cause des projets portés par le SMD3 et les syndicats de proximité.

Ils souhaitent de nouveau réaffirmer leur volonté de préserver non seulement leur organisation territoriale indépendante mais aussi leurs modalités de fonctionnement.

Ils souhaitent toutefois confirmer leur volonté de poursuivre, avec le SMD3, **un travail partenarial**, reposant sur la **concertation** et laissant toute sa place à **l'expression des élus locaux**.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 10 janvier 2020

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D910012020-DE
Regu le 15/01/2020